

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
13 juin 2019 - Mex

71 communes membres, 34 présentes, 27 excusées, 10 absentes, équivalent à 129 suffrages sur 259, la majorité absolue est à 74 suffrages. (54 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Buchillon, Bursinel, Chavannes-des-Bois, Clarmont, Corseaux, Crans-près-Céligny, Daillens, Denens, Eclépens, Eysins, Givrins, Jouxten-Mézery, Le Vaud, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mex, Mies, Missy, Moiry, Penthalaz, Penthaz, Perroy, Prangins, Rolle, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tolochenaz, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Allaman, Bremblens, Chavannes-de-Bogis, Chésereux, Coinsins, Commugny, Corbeyrier, Cuarnens, Dully, Echandens, Etoy, Féchy, Founex, Genolier, Gingins, Henniez, La Rippe, La Sarraz, Lavigny, Lully, Montricher, Mont-sur-Rolle, Saint-George, Saint-Oyens, Signy-Avenex, Tannay et Yens.

Sont absentes, les communes de :

Begnins, Bougy-Villars, Coppet, Cottens, Gilly, Gimel, Grens, Montagny-près-Yverdon, Trélex et Vaux-sur-Morges.

Points forts de l'Assemblée générale

- Présentation conjointe de Mme Anouck Tschudi, Municipale à Clarmont, M. François Calame, Syndic de Bougy-Villars et M. Jean-Christophe, Municipal à Aubonne et membre du Comité de l'AdCV.

Sur le thème de l'énergie solaire, Mme Tschudi explique la différence entre les panneaux photovoltaïques et les panneaux thermiques et revient sur la prétendue autonomie énergétique de la commune de Clarmont.

M. de Mestral pose quant à lui le cadre légal relatif aux panneaux solaires pour les communes et les Municipalités.

Ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue.
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 21 mars 2019 à Prangins.
3. Présentation de François Calame, Syndic de Bougis-Villars, Anouck Tschudi, Municipale à Clarmont et Jean-Christophe de Mestral, Municipal à Aubonne : « Communes - Municipalités - installations solaires ».
4. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV :
 - Nomination de M. Raoul Sanchez au Comité de l'AdCV
 - Adoption des comptes 2018 de l'AdCV
 - Nouvelle péréquation : état des discussions avec l'Etat et l'UCV
 - Directives NORMAT
 - ZIZA
 - Renouvellement du GT AdCV scolaire/parascolaire
 - Information de Propublics
5. Divers et propositions de l'Assemblée.

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Mme Josephine Byrne Garelli ouvre la séance à 19h06 et souhaite la bienvenue à cette Assemblée générale. Elle souhaite également la bienvenue à M. Farhad Kehtari, Syndic à Paudex, en tant que commune invitée et salue la présence de M. le Député Régis Courdesse. Elle accueille chaleureusement Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux.

Elle excuse les communes membres qui se sont annoncées absentes, ainsi que les Député-e-s du district et le préfet, M. Pascal Dessauges.

Mme la Présidente remercie chaleureusement M. Gregory Wyss, Syndic de Mex, la Municipalité et l'équipe communale qui a préparé l'accueil de cette AG pour leur hospitalité. L'Assemblée applaudit puis Mme la Présidente passe la parole à Monsieur le Syndic.

M. Wyss souhaite la bienvenue à toutes et tous dans sa petite commune du Gros-de-Vaud de 288 hectares, qui accueille à ce jour 725 habitants. Restée stable entre les années 1950 et 1970, la population de Mex a fortement augmenté depuis les années 1980. Les finances de sa commune sont bonnes, grâce notamment à la contribution de l'entreprise Bobst. Cette contribution impacte toutefois beaucoup le solde final des comptes communaux depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation, sujet qui préoccupe aujourd'hui de nombreuses communes présentes à cette Assemblée.

La commune de Mex a d'ailleurs choisi d'investir dans l'immobilier pour améliorer ses finances. A ce propos, M. Wyss expose les travaux entrepris et en cours avec une présentation PowerPoint à l'appui (voir en annexe).

Il termine sa présentation en se mettant à disposition pour prolonger la discussion lors de la verrée dînatoire que la commune de Mex offrira aux communes membres après l'Assemblée générale.

Monsieur Wyss est applaudi et Mme la Présidente reprend la parole.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 21 mars 2019 à Prangins

Mme Josephine Byrne Garelli présente l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité tel que présenté.

La Présidente passe au procès-verbal du 21 mars 2019 à Prangins. Le procès-verbal n'apportant pas de remarque, il est adopté au vote à main levée.

Concernant la présentation proposée dans l'ordre du jour, Mme Byrne Garelli informe que le Comité de l'AdCV souhaitait depuis longtemps traiter du sujet « énergie ». Comme aucun Conseiller d'Etat n'était disponible pour cette AG, cela tombait à point.

Cependant, à cause d'un problème technico-informatique, la présentation est reportée à plus tard dans la soirée et Mme la Présidente propose d'informer l'Assemblée au sujet du communiqué de presse que le Conseil d'Etat vient de faire paraître concernant la nouvelle péréquation.

Mme Byrne Garelli revient brièvement sur l'historique des discussions que l'AdCV a eues avec le Canton et les problèmes que cette NPIV soulève et que tout le monde connaît.

Toutefois, en date du 29 mai, une séance a eu lieu à Lausanne, avec une nouvelle délégation du Conseil d'Etat (CE), soit Mme Nuria Gorrite, Mme Béatrice Métraux et M. Philippe Leuba. Après une brève discussion avec tous les participants, la délégation du Canton a souhaité poursuivre la séance uniquement avec les représentants politiques de l'AdCV et de l'UCV. L'AdCV a pu exprimer ses souhaits, puis M. Leuba a fait trois propositions au nom du CE :

- 1) Le Canton reprend intégralement la facture sociale
- 2) Le Canton reprend le financement des camps
- 3) La nouvelle péréquation entre en vigueur en 2022

L'AdCV est d'accord sur le principe de la bascule du point d'impôt et sur le principe de solidarité entre les communes, pour autant que les communes à forte capacité fiscale ne soient pas spoliées. L'AdCV souhaite également que la notion de « bascule d'impôt adaptée à la réalité de chaque commune » soit clairement expliquée par le Canton.

Concernant le calendrier, les faïtières ont obtenu que la mise en vigueur soit avancée au mois de juin 2021, de façon à permettre aux communes de mettre en place leur budget 2022. L'AdCV et l'UCV souhaitent toutes deux du fair-play.

L'AdCV a relevé que dans son communiqué de presse, le Canton précise que : « les solutions retenues devront respecter le principe de neutralité financière pour l'Etat dans la durée ». L'AdCV estime que ce point est inquiétant et nécessitera une analyse

approfondie. Votre Comité souhaite que la ou les solutions soient équitables pour toutes les communes.

Mme Byrne Garelli informe que lors de la séance du 29 mai, le Conseil d'Etat a proposé de reprendre à sa charge le financement des camps scolaires. Etonnamment, ce point ne se retrouve pas dans le communiqué de presse. M. Andreas Sutter en parlera lors de son intervention plus tard dans la soirée.

Mme la Présidente informe l'Assemblée qu'elle s'est fortement engagée pour que l'AdCV puisse communiquer ces informations aux membres de notre association ce soir et faire paraître son propre communiqué de presse, car à priori, la primeur de cette information était réservée à l'UCV pour son AG de samedi 15 juin.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel, constate que le Conseil d'Etat a envoyé trois de ses membres en « Winkelried » pour cette séance et s'étonne de l'absence de M. Pascal Broulis, ministre des finances. Est-ce une manœuvre du Canton pour gagner du temps ? Mme Byrne Garelli pense qu'au sein du Conseil d'Etat MM. Maillard et Broulis n'en pouvaient plus de négocier avec les communes. Elle rappelle qu'en Suisse, un Canton comme celui de Vaud ne peut pas tolérer une guérilla avec ses communes.

Mme Carine Tinguely, Municipale à Saint-Prex et Vice-présidente du Comité de l'AdCV, rappelle à l'Assemblée que les discussions et négociations avec le Canton ont été très difficiles et dures jusqu'à présent. Aujourd'hui, avec la nouvelle délégation du Conseil d'Etat, le discours s'est adouci en faveur des communes. Mme Tinguely apprécie l'ouverture et l'envie d'avancer de cette nouvelle délégation. Elle rappelle également que lors des tables rondes et autres questionnaires, les communes membres de l'AdCV étaient favorables au transfert de la facture sociale.

M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, estime qu'il faut rester positif. Il peut tout à fait comprendre la lassitude du Canton. Mais il souhaite évoquer trois points :

- 1) le Canton commence à reconnaître l'exaspération des communes
- 2) il est normal que celui qui commande paye
- 3) l'impôt vaudois n'échappe pas au referendum, cela pourrait être un moyen légal pour les communes de se défendre face au Canton

Ceci l'amène à poser la question : ok, on a la bascule, mais qu'avons-nous comme base ? Mme Byrne Garelli répond que le Canton veut analyser cela commune par commune. M. Schmidt averti qu'il faudra prévoir de laisser cette analyse à des spécialistes et non pas à des politiques.

M. Schmidt pose une seconde question : qu'en est-il du plafond à 45 points ? Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Yves Thévoz**, Syndic de Daillens et membre du Comité de l'AdCV. Celui rappelle que l'AdCV voulait un plafond maximum fixé à 45 points, avec une augmentation possible uniquement en cas d'augmentation du coût de la vie à partir de 2020. L'AdCV voulait également que tous les impôts fassent partie du calcul. Actuellement, les impôts conjoncturels y échappent. La question est donc : est-ce que ces impôts conjoncturels peuvent entrer dans le calcul. A ce sujet, l'AdCV et l'UCV ne sont pas d'accord. M. Schmidt demande quelle est la position de l'UCV, il y est intéressé car la commune de Mies s'est retrouvée dans une situation exceptionnelle, qui ne l'est plus puisque que son plus gros contribuable a quitté la commune pour aller s'établir à Genève. M. Thévoz répond qu'initialement, l'UCV souhaitait un plafond à 60 points. Elle a proposé un consensus à 48 points, que l'AdCV a refusé car nous ne souhaitons pas marchander.

M. Michel Golay, conseiller communal à Jouxens-Mézery, demande à prendre la parole - ce qui est exceptionnel, car un conseiller communal n'est normalement pas invité aux

Assemblées générales de l'AdCV. En ses diverses qualités notamment d'ancien boursier communal et expert-comptable, M. Golay se dit insatisfait et inquiet de la tournure des événements concernant la péréquation et la nouvelle péréquation, car la situation va empirer pour bon nombre de communes. Que se passera-t-il quand les bourses seront vides ?

Lors de l'Assemblée générale de l'AdCV du 29 novembre 2018 à Henniez, Mme Béatrice Metraux avait fait passer un message conciliant aux communes, mais depuis, rien n'a changé et les contestations de plusieurs communes semblent rester lettres mortes tant auprès du Canton que de l'AdCV.

M. Golay estime que l'AdCV n'est pas assez combative et qu'elle doit se détacher des principes de l'UCV.

Mme Byrne Garelli se sent épinglée par l'intervention de M. Golay. Elle rappelle que le Comité de l'AdCV se bat sans compter pour défendre ses 71 communes membres. Mais avec 2 représentants contre 5 pour l'UCV dans les discussions avec le Canton, l'AdCV ne fait pas toujours le poids. Mme la Présidente confirme que l'AdCV ne lâchera rien, continuera le combat et défendra ses principes, mais elle reconnaît que cela est très difficile face à un Canton qui ne veut pas lâcher du lest, demande toujours plus et offre toujours moins.

M. Pierre-Alain Schmidt reprend la parole et estime que les communes n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes. Lorsqu'il a fallu aider le Canton, les communes ont joué le jeu. Mais aujourd'hui que les finances du Canton vont bien, et même très bien, le Canton continue à diviser pour régner. M. Schmidt estime que l'on atteint là les limites du système. Finalement, les communes ne sont-elles pas assises sur leur argent ? Lui-même avait répondu au Canton que puisque son conseil communal ne le voulait pas, il ne payerait pas.

M. Schmidt propose de se regrouper. Il n'est plus légitime de continuer à payer pour d'autres alors que la collectivité va bien. Il faut arrêter de se plaindre et de se laisser tondre. Cessons de payer ! Que fera le Canton ? Nous avons l'argent, nous décidons ! Arrêtons de parler, agissons !

Mme Byrne Garelli apprécie cette prise de position et est preneuse de membres combattifs.

M. Michel Buttin, membre du Comité de l'AdCV, tient à relever les actions positives et les victoires de l'AdCV. Il rappelle que lors des tables rondes, 90% des communes membres avait accepté la reprise de la facture sociale. L'AdCV a parfaitement défendu les intérêts de ses membres. En 2019, le Canton versera 50 Mios aux communes, c'est une victoire de l'AdCV qui s'est également battue pour que la redistribution de ces 50 Mios soit calculée sur la base de la perception d'impôt sur les entreprises durant les trois dernières années et non pas sur les emplois comme le préconisait l'UCV. M. Buttin confirme que l'AdCV pèse de tout son poids.

Mme Byrne Garelli revient sur les remarques de M. Golay, comme quoi l'AdCV n'aurait pas répondu à ses courriers. Vérification faite auprès du secrétariat général, il s'avère que cette affirmation est erronée, l'AdCV ayant bien répondu.

M. Michel Golay reconnaît qu'il a exagéré et informe qu'il a utilisé une métaphore pour « booster » la discussion. Il voulait surtout encourager l'AdCV à continuer de se battre.

Mme Byrne Garelli répond que l'AdCV s'est toujours battue pour ses communes membres. Elle informe que tous les membres du Comité se battent sans compter et travaillent dur dans un contexte difficile et avec peu de moyens. Pour Mme la Présidente, le fait que le Conseil d'Etat souhaite aujourd'hui un dialogue est un repère fort.

Mme Anne-Christine Ganshof, syndique de Vufflens-le-Château, comprend le coup de gueule évoqué, mais tient à remercier le Comité de l'AdCV pour ses actions et ses combats, car sans lui où en seraient les communes aujourd'hui ? L'Assemblée applaudit son intervention en faveur du Comité.

M. Pierre Burnier remercie également le Comité de l'AdCV et informe l'Assemblée que sa commune de Bursinel fait partie de l'UCV depuis 25 ans. Force est de constater que depuis 8 ans les choses n'avancent pas de son côté. M. Schmidt renchérit : on est toujours face à un mur. M. Burnier apprécie que le Comité de l'AdCV continue à se battre, mais suggère que ses membres ne fassent pas un « burn-out » pour autant.

Madame Françoise Tecon-Hebeisen, Municipale à Rolle, exprime les problèmes financiers extraordinaires que connaît actuellement sa commune. A la proposition de M. Schmidt de se réunir, ce qu'elle approuve, elle ajoute qu'aux notions techniques, vient s'ajouter un aspect émotionnel. Elle informe l'Assemblée que Rolle va aller au bout de son combat. Elle invite les communes membres à cesser d'être bons élèves, à se révolter. Il faut aller au bout de l'exercice sinon des communes vont mourir.

M. Pierre-Alain Schmidt rebondit sur les propos de Mme Tecon-Hebeisen. Il ne critique pas l'AdCV, mais estime que nous sommes trop « vaudois ». Il n'est pas pour une révolution, mais il pense que nous avons les moyens de renverser la situation, même très poliment. Il propose à nouveau de se rassembler. Il informe par ailleurs que Mme Wyssa, Présidente de l'UCV, perçoit l'impôt elle-même dans sa commune de Bussigny.

M. Thierry Graf, Municipal à Missy, propose que les communes dites riches rencontrent les communes dites faibles, afin de trouver des partenariats.

Mme Byrne Garelli revient avec l'exemple de la commune de Mauraz ou avec la commune de Rolle, que l'AdCV a spontanément soutenues.

M. Reto Zehnder, Syndic de Mauraz, remercie en effet le Comité de l'AdCV pour son soutien. Il informe l'Assemblée que sa commune est allée jusqu'au tribunal administratif car elle avait refusé de payer. Les communes de Gimel et Jouxens-Mézery ont fait la même expérience, malheureusement sans succès.

M. Farhad Kehtari, Syndic de Paudex (commune invitée) demande la parole pour exprimer que sa commune connaît les mêmes problèmes que la plupart des communes membres de l'AdCV. Il constate que le monde change et qu'il faut évoluer avec. Il note toutefois que bien qu'ils aient augmenté les impôts de 6,5 points dans sa commune, la situation n'a guère changé.

3. Présentation conjointe de Mme Anouck Tschudi et MM. François Calame et Jean-Christophe de Mestral

« Communes, Municipalités - installations solaires »

Les problèmes techniques ayant été résolus, Mme Anouck Tschudi propose de remettre un peu de soleil dans cette Assemblée avec la présentation prévue à l'ordre du jour.

Elle fait le point sur la notion d'énergie solaire et explique clairement la différence qui peut exister entre l'autonomie énergétique et l'autonomie électrique sur une moyenne annuelle. Elle rappelle également la part des différentes sources d'énergie, respectivement, d'électricité, utilisées en Suisse.

Ayant fait des études en écologie et sciences de l'environnement à Neuchâtel, elle se sent le devoir de réagir à des informations telles que celle parue dans la publication N°6 de l'Association Commune Suisse en avril 2018 affirmant que la commune de Clarmont était à deux doigts de l'autonomie énergétique.

Mme Tschudi explique qu'avant 2014, la commune de Clarmont n'était en effet pas du tout autonome en termes énergétiques. Mais lorsqu'en 2014 et 2015, une exploitation du village a posé des panneaux solaires sur la moitié puis sur l'ensemble de son toit, la commune a pu couvrir un tiers, puis la moitié de sa consommation électrique. Cette année, un total de 3'800 m² de panneaux solaires sera posé sur les toits d'autres exploitations agricoles, ce qui permettra à la commune une couverture en électricité annuelle supérieure à sa consommation, mais ne la rendra pas autonome pour autant.

Mme Tschudi passe ensuite la parole à M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal à Aubonne et membre du Comité de l'AdCV. Celui-ci rappelle les bases légales applicables, notamment la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et la loi cantonale sur l'énergie (LVLEne) ainsi que leurs dispositions d'application. Il expose quelques situations particulières (installation sur des biens culturels et sites naturels), le rôle de la COMSOL (Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie), les dérogations possibles et le droit de recours. Il détaille enfin les procédures à suivre pour les Municipalités. Voir la présentation en annexe.

La présentation de Mme Tschudi et de M. de Mestral est applaudie par l'Assemblée. Mme Byrne Garelli ouvre la discussion.

M. Piéric Freiburghaus, Syndic de Penthalaz, explique un cas qui s'est déroulé dans sa commune. Un propriétaire voulait complètement couvrir son toit de panneaux solaires et selon les normes en vigueur la commune le lui avait refusé. Toutefois, ce propriétaire s'est battu et a finalement obtenu l'autorisation du Canton. Ceci pour dire le non-sens de certaines règles qu'une commune doit appliquer et que le Canton peut se permettre de transgresser.

M. Michel Burnand, Syndic de Vich, prend la parole pour confirmer que l'un des grands problèmes de l'énergie solaire est son stockage. La SEIC (société électrique de La Côte) basée à Gland, a mis au point des batteries virtuelles pour récupérer l'électricité produite. Il informe également les membres de l'Assemblée que les panneaux solaires doivent être déclarés à L'ECA.

4. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

Nomination de M. Raoul Sanchez au Comité de l'AdCV

Mme Byrne Garelli passe la parole M. Raoul Sanchez pour qu'il se présente.

M. Raoul Sanchez est Municipal à Eysins, commune membre de l'AdCV. Il dispose d'une grande expérience professionnelle en qualité de chef de projet informatique au niveau international. Il est déjà impliqué dans Pro Senectute Suisse ainsi que dans une association d'aide au tiers monde qu'il a créée avec quelques collègues des Nations Unies. Il est prévu qu'il aidera notre Présidente dans la gestion du dicastère social. Il remplacera également M. Kappeler, Député honoraire et ancien membre de notre Comité, qui a pris sa retraite le 31 décembre 2018. Sur cette base, c'est avec grand plaisir que le Comité a pris acte de sa candidature et qu'il l'a proposée à l'Assemblée.

M. Sanchez a été élu par acclamation. Félicitation à lui !

Adoption des comptes 2018 de l'AdCV

M. Yves Raboud, trésorier de l'AdCV et Municipal à Corseaux, présente les comptes 2018. L'excédent de charges de l'exercice 2018 se monte à CHF 1'611.90.-. A noter que, selon le budget présenté le 30 novembre à Penthelaz, la perte prévue pour l'exercice était de CHF 25'710.-, soit CHF 24'098.10.- de plus que le résultat effectif. Cette importante baisse du déficit est essentiellement due à une réduction du taux de l'activité de la secrétaire administrative entre avril et décembre 2018, à une hausse plus importante que prévue des cotisations, à un versement plus important de l'AVASAD et à de nouveaux revenus générés par les cours donnés par l'AdCV. En revanche, les rétributions aux membres du Comité sont à la hausse.

Après avoir entendu le Comité et les vérificateurs des comptes, l'Assemblée adopte les comptes 2018 à l'unanimité.

NPIV (nouvelle péréquation) : état des discussions avec l'Etat et l'UCV

Sujet traité et débattu en début d'AG

ZIZA

Le Comité de l'AdCV a consulté les communes membres de l'Association afin de déterminer si elles souhaitaient qu'il participe aux ateliers régionaux chargés de définir, avec l'appui du Canton, les différentes zones industrielles et artisanales. Le Comité a également demandé si elles seraient intéressées à assister à une séance d'information donnée par un de ses spécialistes en aménagement du territoire. Vu les réponses reçues, le Comité a écrit aux régions afin de demander à participer aux discussions et une information sera donnée prochainement aux personnes intéressées par M. Pierre Stampfli.

Ce dernier demande l'appui des communes pour faire pression sur les régions concernées, l'AdCV n'ayant reçu qu'une réponse à ce jour, afin d'obtenir les dates et lieux des ateliers.

M. Stampfli fait mention d'un article paru dans le 24 Heures du mercredi 5 juin, qui indique que la région du Gros-de-Vaud n'a pratiquement plus de ZA à disposition, alors que d'autres régions telles que la Broye-Vully, Yverdon ou le Chablais en disposent de beaucoup. M. Stampfli ajoute qu'actuellement dans le Canton de Vaud il y a 700 hectares de zone artisanale validés et non construits et que le SDT autorisera 160 hectares pour le développement jusqu'en 2030. MM Stampfli et Buttin, responsables du dicastère « aménagement du territoire » à l'AdCV, estiment que les communes vont devoir travailler main dans la main et organiser des échanges. Ils se mettent donc à la disposition des communes membres pour ce faire, car, au vu des dernières décisions du Canton, l'AdCV craint que dans les régions demanderesse, les grandes communes prennent la majeure partie des quotas au détriment des petites.

Directives NORMAT

Le Service du développement territorial (SDT) a enfin mis en consultation cette directive complète qui tend à se conformer aux modèles de géodonnées minimaux édictés par la Confédération et à répondre aux exigences du futur cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF). Suite à une première consultation, le SDT a pris en compte l'ensemble des propositions de l'AdCV, portant notamment sur la compatibilité des systèmes informatiques et logiciels actuellement utilisés par les communes et leurs

mandataires et a mis la V2 de la directive en consultation, comme le demandait l'AdCV. Celle-ci n'appelant pas de remarque de notre part, le Comité l'a acceptée.

M. Pierre Stampfli souhaite aborder le sujet des communes surdimensionnées qui doivent réviser leur PGA et passe la parole à **M. le Député Régis Courdesse**, qui nous fait l'honneur d'assister à cette Assemblée.

En ses qualités d'ingénieur géomètre et de Député, M. Courdesse suit la LAT depuis 15 ans, il peut se targuer de bien connaître le sujet et est monté au créneau de nombreuses fois avec des motions et des postulats. Son dernier combat est lié au crédit de 15 Mios qui a été voté par le Grand Conseil pour permettre aux communes surdimensionnées de réviser leur PGA, avec la possibilité d'obtenir une subvention à hauteur de 40% du montant reconnu par le SDT. Cependant, étant donné que le SDT a modifié très (trop) souvent ses paramètres, de nombreuses communes n'arrivent plus à suivre. M. Courdesse remercie Mme Byrne Garelli et M. Chemouny d'avoir répondu à son appel et fait le nécessaire auprès du SDT pour obtenir les listes mises à jour des communes ayant déposé leur PGA et demandé une subvention. A noter que l'UCV n'a pas réagi. Dans ces listes, il s'avère que sur les 169 communes surdimensionnées, beaucoup n'ont pas encore fait le nécessaire, dont 24 communes membres de l'AdCV. M. Courdesse recommande à toutes les communes de vérifier dans quelle liste elles se trouvent et le cas échéant d'agir vite puisque les demandes de subvention doivent être déposées au plus tard le 31 juillet 2019. Il ajoute que pour faire une demande, le dossier remis au SDT doit comporter :

- 1) un plan du territoire urbanisé
- 2) une vision communale
- 3) une planification de l'étude
- 4) un devis estimatif

En accord avec le Comité, M. Courdesse et M. Chemouny vont préparer et mettre à disposition des membres de l'AdCV une information complète sur notre site internet.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel, s'étonne qu'autant de communes aient tardé à préparer leur PGA. On en parle depuis 2015, il estime qu'il est de leur responsabilité d'agir. M. Courdesse explique que les nombreux changements fait par le SDT ont certainement perturbé les communes, mais il confirme que si les communes ne révisent pas elles-mêmes leur PGA, le SDT le fera à leur place et à leur frais.

Mme Véronique Breda, Municipale à Bogy-Bossey, fait part à l'Assemblée de l'exemple de sa commune. Bogy-Bossey a été très bon élève et a révisé son PGA avant 2015, mais elle n'a jamais reçu de subvention. M. Courdesse reconnaît que les communes ayant agit en amont sont pénalisées. Il a déposé une motion pour corriger cela, mais elle a été refusée.

M. Piéric Freiburghaus, Syndic de Penthelaz, exprime les difficultés que les élus rencontrent au niveau du Gros-de-Vaud. En effet, il y a confusion entre la région et le district, ce qui entraîne des disparités entre les communes concernées. Il demande l'aide de l'AdCV. M. Pierre Stampfli explique que malheureusement, le découpage a été fait selon le PDCn, mais propose de se renseigner plus loin.

Mme Anne-Christine Ganshof, syndique de Vufflens-le-Château, avertit que les subventions peuvent être touchées uniquement si le travail a été fait d'une part et d'autre part uniquement sur le travail de redimensionnement du dézonage, pas sur le mitage. Elle pense malheureusement qu'il est trop tard pour les communes qui n'ont pas agit à ce jour, car c'est un très gros boulot.

Renouvellement du GT AdCV scolaire/parascolaire

Mme Byrne Garelli passe la parole à M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz et membre du Comité de l'AdCV.

En préambule, M. Sutter informe qu'il souhaite reconstituer le GT scolaire/parascolaire de l'AdCV, celui-ci s'étant réduit suite au départ de certains de ses membres de leurs fonctions et lance un appel. L'AdCV a déjà reçu confirmation que Mme Maria-Pia Dubey, Municipale à Vufflens-le-Château, souhaite rester dans ce groupe. De même, Mme Véronique Breda, Municipale à Bogis-Bossey, s'est portée candidate. M. Sutter se tient à disposition des personnes intéressées après l'Assemblée générale.

M. Sutter informe également l'auditoire que le DIRH et l'OAJE organisent une table ronde sur l'Accueil de Jour, le jeudi 19 septembre à Lausanne, à laquelle l'AdCV est conviée avec un quota de 5 participants. Il reste deux places, si des communes membres sont intéressées elles peuvent le faire savoir au Secrétariat de l'AdCV. Les premiers inscrits seront les premiers servis.

M. Sutter revient sur le renouvellement du GT, nécessaire au vu des dernières actualités. En effet, dans un arrêt 2C_206/2016 du 7 décembre 2017, le Tribunal Fédéral a considéré que toutes les activités obligatoires nécessaires à l'enseignement devaient être gratuites. Ceci implique notamment qu'à l'occasion des camps ou courses d'école par exemple, plus rien ne devrait être facturé aux parents en dehors des repas qu'ils auraient de toutes les façons dû prendre en charge (CHF 16.- par enfant et par jour, au maximum CHF 80.- par semaine).

Suite à cette jurisprudence, M. Sutter indique qu'on a déjà observé diverses réactions dans les cantons, certains ayant rendu les camps facultatifs - donc payants - au risque des créer des inégalités de traitement. D'autres, comme le Valais, qui a décidé d'aider ses communes en leur versant CHF 90.- par an et par élève, ont choisi une solution différente.

Dans le Canton de Vaud, le Conseil d'Etat a décidé de maintenir les camps obligatoires. Par ailleurs, arguant qu'il ne pourra plus rien facturer aux parents pour les fournitures scolaires ou les livres, ce qui lui coûtera plusieurs millions par année, il a refusé d'aider directement les communes.

M. Sutter pousse un coup de gueule, car Mme Cesla Amarelle minimise publiquement la part que les communes auront à payer dorénavant. Mme Amarelle indique que la somme due par les communes s'élèverait à quelques 3,7 Mios, mais en fait, il s'agit de plus du double. Cela est inadmissible. M. Sutter veut se battre pour que le Canton aide les communes.

L'Assemblée applaudit unanimement l'intervention de M. Sutter.

Présentation de Propublics

Mme Byrne Garelli présente Propublics, qui est une fondation sans but lucratif de réinsertion de personnes à l'aide sociale. Elle est à la recherche de nouveaux mandats dans les communes.

Elle a contacté le Comité afin de savoir s'il serait possible de distribuer des flyers pour se faire connaître de nos membres, ce que ce dernier a accepté. Les participants ont donc reçu un exemplaire du flyer en question et peuvent en obtenir d'autres auprès du Secrétariat de l'AdCV.

Mme la Présidente incite les communes membres de l'AdCV à recourir à cette association pour leurs travaux.

Prochaines AG et sorties récréatives

Mme Byrne Garelli poursuit en informant des dates des prochaines Assemblées générales de l'AdCV en 2019, soit :

- le 19 septembre à Crans-près-Céligny
- le 28 novembre à Buchillon

Elle confirme également la date de la prochaine sortie récréative, soit :

- le 12 juin 2020 à Penthaz

Mme Byrne Garelli remercie d'ores et déjà chaleureusement ces communes pour leur accueil.

5. Divers et propositions de l'Assemblée

Groupe mixte

Mme la Présidente fait une nouvelle fois appel à l'Assemblée afin de savoir si des membres seraient intéressés à participer à une réflexion sur les améliorations qui pourraient être apportées aux prestations offertes par l'AdCV à ses membres. Ce n'est pas le cas, le Comité prend acte - avec satisfaction! - du fait que les prestations de l'AdCV correspondent aux attentes de ses communes.

Désamiantage

Michel Buttin, membre du Comité de l'AdCV, indique que le 1er mai dernier, l'AdCV a reçu un courrier du Conseil d'Etat au sujet de cet objet. Conscient de la problématique, le Comité a décidé de sensibiliser ses communes membres afin de les encourager à entreprendre des diagnostics amiante dans les bâtiments publics, en particulier dans les écoles. Par ailleurs, une information, comprenant la copie du courrier envoyé par le CE du 21 septembre 2016, a été mise en ligne sur notre site internet.

A ce propos, **M. Denis Kupferschmid**, Municipal à Arnex-sur-Nyon, attire l'attention de l'Assemblée sur l'expérience vécue dans sa commune. En 2012, Arnex-sur-Nyon a procédé à un contrôle d'amiante dans ses bâtiments. Arguant que le diagnostic n'est valable que cinq ans, le Canton a exigé de la commune d'en réaliser un second en 2017. M. Kupferschmid trouve ce procédé scandaleux, sachant que s'il n'y a pas d'amiante dans un bâtiment en 2012, on ne va pas subitement en trouver en 2017 !

Mme Byrne Garelli remercie l'Assemblée ainsi que tous les intervenants et lève la séance. Elle passe la parole à M. Gregory Wyss qui invite l'Assemblée à rejoindre la cantine à l'étage inférieur pour l'apéritif dînatoire préparé par sa Commune.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 21h30

Calendrier 2019

- Jeudi 19 septembre 2019, Assemblée générale à Crans-près-Céligny,
- Jeudi 28 novembre 2019, Assemblée générale à Buchillon.

Annexes

- Présentation de l'AdCV
- Présentation de Mme Tschudi et MM. Calame et de Mestral « Communes, Municipalités - installations solaires »
- Présentation de M. Wyss, Syndic de Mex
- AdCV comptes 2018
- Rapport des vérificateurs de comptes
- PV de l'AG du 21 mars 2019 à Prangins